



**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES**  
**Séance du 14 septembre 2023**

Le quatorze septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 8 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 11- Votants : 15

Présents : M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Linda GABORIAU (arrivée à 19h30), adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD (départ à 20h45), M. Richard LOPEZ, M. Sébastien BESSON, Mme Gwladys ROUSSEAU BRANGER, Mme Magalie RAVELEAU DUAUT, Mme Servane CHESNEAU, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE

Absents excusés : M. Vincent CAILLÉ (pouvoir donné à M. Stéphane ENTÈME), Mme Hélène QUÉMÉRÉ (pouvoir donné à M. Sébastien BESSON) M. Rodolphe BORRÉ (pouvoir donné à Mme Servane CHESNEAU), Mme Linda GABORIAU (pouvoir donné à M. Pascal BOUTON jusqu'à son arrivée à 19h30), M. Christian MAILLARD (pouvoir donné à M. Pascal BOUTON après son départ à 20h45)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE

**2023-09-14-002 – NOTIFICATION DU MARCHÉ D'AMO PROGRAMMATION**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** le code de la commande publique,

**Considérant ce qui suit :**

Le marché de programmiste a pour objet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un programme fonctionnel, environnemental et technique détaillé (AMO Programmation) et le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Le marché à procédure adaptée « AMO programmation » pour la réhabilitation du site de l'école St Joseph en un lieu dédié à la santé, a été lancé le 13 juillet 2023, avec comme date limite de remise des plis le 24 août 2023 à 12h.

Après l'analyse des offres réalisée en interne avec le soutien du ComCo Pôle Santé, il est proposé au conseil de valider l'attribution du marché au groupement EQUIPAGE, CDC CONSEIL, JORJ pour une offre établie à 29 700 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE l'attribution du marché au groupement indiqué dans la proposition.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à prendre toutes les mesures afférentes à l'attribution et à la notification de ce marché.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance  
Marie-Louise LOUVEAU DE LA GUIGNERAYE

Le Maire  
Benoît COUTEAU

